

ACTION COLLECTIVE GECODDEM

Ecotechnologies et Gestion collective des déchets dangereux de la mécanique en région Nord Pas de Calais

Jérôme KIRMANN

Cetim, Pôle Performance Industrielle et Durable
52, avenue Félix Louat – BP 80067 - 60304 Senlis Cedex
Tél. : 03 44 67 35 24 - Fax : 03 44 67 36 44 – jerome.kirmann@cetim.fr

Contexte et origine du projet

Les PMI mécaniciennes doivent sans cesse adapter leurs organisations, leurs outils de production et leurs modes d'action pour répondre aux contraintes croissantes (internes et externes) et assurer ainsi leur durabilité :

- développer des organisations performantes et génératrices de profits ;
- concevoir des produits et les industrialiser pour obtenir le retour sur investissement attendu ;
- mais aussi répondre à des demandes de plus en plus exigeantes sur les performances environnement et sécurité des produits.

Au centre de ce troisième point, on retrouve l'usine de fabrication avec, autour du produit et de son cycle de vie (conception, fabrication, exploitation, gestion de la fin de vie) des exigences marchés et réglementaires de plus en plus fortes.

L'usine durable concerne donc à la fois le site, le produit et l'organisation associée sur lesquels viennent s'exercer des contraintes marchés et réglementaires.

Dans ce contexte, la maîtrise du risque (cœur du principe de l'usine durable) apparaît comme un outil central permettant non seulement de se protéger contre les contraintes dues à la réglementation et au marché mais surtout de les utiliser comme leviers de développement en prenant les concurrents de vitesse. Ainsi, les contraintes peuvent se transformer en opportunités de développement.

Pour répondre à ce défi, l'entreprise doit être capable d'apporter des réponses à quatre questions clés concernant ses produits, ses équipements, ses procédés et son organisation :

- **réglementation** : à quoi suis-je soumise ?
- **technique** : est-ce que je suis conforme ?
- **méthode** : est-ce que je suis performante ?
- **organisation** : comment puis-je intégrer en pratique les volets Qualité, Sécurité et Environnement dans la vie de l'entreprise ?

Face aux constats effectués dans le cadre du PREDIS en 1999 dans un groupe de travail sur le développement de la connaissance de la production et des flux de DIS, le Comité Mécanique Nord – Pas de Calais, composé entre autres du porteur de ce projet, le Cetim (Centre technique des industries mécaniques), propose une action collective régionale dont l'objectif est d'inscrire les entreprises du secteur mécanique dans une dynamique « Usine durable ».

De plus, cette démarche a vocation à s'intégrer dans la dynamique globale pour l'émergence et la constitution du pôle d'excellence mécanique (SRDE). Elle doit être considérée comme une des briques constituée d'actions fortes, visibles et prioritaires envisagées au titre :

- de la réduction de la production de déchets ;
- de la valorisation des déchets ;
- du traitement des déchets ;
- de la mise en place des technologies propres et sobres.

Le terme « déchets » est utilisé au sens du décret du 18 avril 2002 et comprend les dénominations telles que : liquides aqueux, déchets spécifiques à certains procédés, boues, émulsions, huiles...

Le déploiement de ce projet ainsi que ses objectifs sont précisés ci-après.

Objectifs du projet

Inscrite dans une démarche « usine durable », cette opération collective a comme ambition de concilier l'accroissement de la marge économique des entreprises tout en limitant le risque par rapport au milieu naturel et ce par des approches sur le zéro rejet, la réduction de la consommation d'énergie, la mise en place de technologies innovantes de production.

Compte tenu de l'activité du secteur mécanique de la région, il apparaît important de prendre en compte l'ensemble des préoccupations des entreprises, du "petit" au "gros" producteur, sur les procédés de production générateurs de déchets classés comme dangereux (DID) :

- les effluents aqueux ;
- les bains de traitements de surface ;
- les boues d'hydroxydes métalliques ;
- les boues d'usinage ;
- les boues de tribofinition ;
- les boues de peinture ;
- les solvants.

Ces déchets doivent être éliminés dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement, ce qui implique de disposer de filières autorisées, économiques et respectant des conditions d'acceptation bien définies.

L'évolution des réglementations (en y incluant la directive sur l'eau, les règlements d'assainissements) amène les industriels mécaniciens à rechercher des solutions alternatives de préférence basées sur la valorisation et/ou sur la réduction de la production des déchets.

L'objectif de ce projet est d'accompagner les entreprises depuis le traitement des déchets jusqu'à la réduction à la source par des opérations :

- de sensibilisation aux problèmes des DID ;
- de connaissances des technologies existantes en matière de réduction à la source et de valorisation des déchets ;
- de conseils pour améliorer la gestion des DID : filières adaptées, mutualisation, ...
- de respect de la réglementation ;
- de traitement pérenne des DTQD.

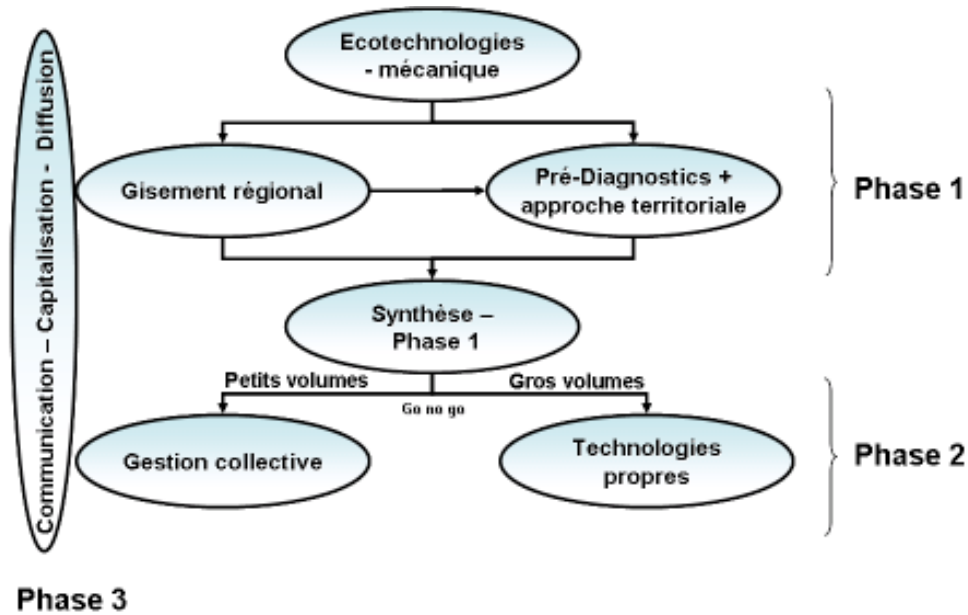
Un objectif primordial de cette opération collective est de capitaliser et de diffuser les retours d'expérience.

Ces connaissances et ces savoir-faire seront rendus largement accessibles

- aux industriels de la région ;
- aux partenaires ;
- aux relais ;
- à tout public.

Ceci se fera par la définition d'une véritable stratégie de communication.

Description schématique du projet dans ses différentes phases



1^{ers} résultats de cette action

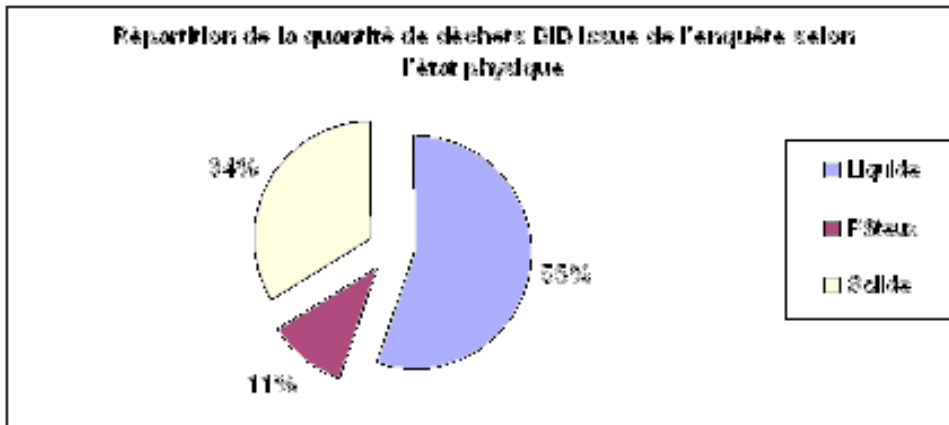
Dans le cadre de l'action GECODDEM qui vise à améliorer la gestion des déchets générés par les activités de la mécanique et du traitement de surface (y compris les opérations d'usinage et autres montages) par la mise en place de technologies propres et/ou de gestions collectives, la 1^{ère} étape a été d'appréhender le **gisement régional** des déchets concernés par la démarche (qui s'inscrit dans le cadre de la révision du PREDD - Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux) par la réalisation d'une enquête.

Les résultats présentés ci-après sont issus de l'analyse des différentes données qualitatives et quantitatives fournies par les différents acteurs intéressés par cette étude et collectées auprès des producteurs et collecteurs de déchets de la région Nord-Pas de Calais.

Au total 67 codes d'activités ont été retenus, soit 2712 établissements situés dans les départements 59 et 62 et ayant une activité correspondant aux codes d'activités de la mécanique et connexes.

Sur ces 2712 établissements, seuls 1243 établissements ont été ciblés pour la réalisation de cette étude et correspondant aux établissements de 6 salariés et plus.

20,74% des industriels interrogés ont répondu à cette enquête et ont permis d'évaluer à 255 000 t/an le gisement des DID des activités mécaniques et métallurgiques avec la répartition suivante :



La localisation des zones géographiques de production de DID est la suivante :



D'autres résultats restent à analyser.

Actions en cours

Ces 1ers résultats vont nous permettre de contribuer à la mise en place de filière(s) locale(s) autorisée(s) et pérenne(s) de récupération (en vue de leur valorisation) des DID en quantités dispersées issus des entreprises de la filière mécanique.

En parallèle, une dizaine d'entreprises pilotes seront sélectionnées en vue d'une **phase de prédiagnostics spécialisés**, destinée à les accompagner dans la définition de leur plan d'actions de réduction des volumes des DID. Le panel d'entreprises sera composé d'industriels volontaires et issus de la phase d'étude du gisement (enquête).

Autre action en cours : **l'approche territoriale** : l'objectif de cette phase est de sensibiliser et professionnaliser les relais régionaux (agents des communautés urbaines ou d'agglomération, réseau consulaire), afin qu'ils puissent répondre aux questions des industriels lors de leurs interventions sur sites. Cette sensibilisation sera faite au travers une formation / action en entreprises choisies par les relais régionaux.

Dernière action : avec un réseau de prestataires techniques, nous proposons de réaliser des études de faisabilité intégrant des essais pilotes sur site (exemple : essai de traitement des effluents par

évapoconcentration, dégraissage par voie sèche, ...) avec **5 entreprises pilotes** issues préférentiellement des pré diagnostics pour l'appropriation de technologies propres.

Les financeurs de l'action GECODDEM sont :

